BOURSES POUR LES ETUDIANTS DE LA FILIERE SANTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental en 2024 poursuit son action pour lutter contre la désertification médicale et octroie des bourses aux étudiants en cours de formation.
Ces bourses concernent les étudiants en avant-dernière et dernière année d'étude dans l'une des spécialités suivantes :

médecine générale
odontologie
maïeutique
orthophonie
masso-kinésithérapie

Le montant de la bourse varie de 800 à 1 200 € par mois. Elle est versée pendant 2 ans pour les étudiants en avant-dernière année et pendant 1 ans pour ceux en dernière année*.

Spécialité	Montant	Observations
Etudiants en médecine 8ème et 9ème année	1 200 € / mois	Les bourses sont attribuées pour une durée de 24 mois pour les étudiants en avant dernière année et 12 mois pour les étudiants en dernière année de cursus. Les candidats seront sélectionnés sur dossier et entretien.
Etudiants en odontologie en 5ème et 6ème année	1 200 € / mois	
Etudiants en maïeutique en 4ème et 5ème année	800 € / mois	
Etudiants en orthophonie en 4ème et 5ème année	800 € / mois	
Etudiants en masso-kinésithérapie en 4ème et 5ème année	800 € / mois	

*Source : Conseil départemental de l'Oise

En échange, les étudiants s'engagent à effectuer leurs stages, remplacements et gardes en priorité dans le département et à s'installer dans l'Oise pendant au moins 5 ans, leur diplôme obtenu.
Candidatures du 1er avril au 31 mai 2024.

https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante/etudiant

Conseil départemental de l'Oise:
1 rue Cambry
60024 - Beauvais
http://www.oise.fr/